VINÇOTTE asbl
Organisme de contrôle agréé I Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 ▪ 1800 Vilvoorde ▪ Belgique
TVA: BE 0402.726.875 ▪ RPM Bruxelles ▪ BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 ▪ BIC: GEBABEBB

☐ Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent Tel: +32 9 244 77 11 gent@vincotte.be
☐ Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde Tel: +32 2 674 57 11 brussels@vincotte.be
☐ Noordersingel 23, 2140 Antwerpen Tel: +32 3 221 86 11 antwerpen@vincotte.be
☑ Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux Tel: +32 81 432 611 gembloux@vincotte.be

BELAC 040-INSP

Rapport n° : 7010431GBT

F 53157

Résicode : 11

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :	Installation :	Propriétaire / gestionnaire :
Nom, Prénom : Mme FIGULA	Nom, Prénom : Mme FIGULA	Idem
	Adresse : Rue Arthur Defoin, 110	
N° carte d'identité :	CP + Commune : 5500 DINANT	
N°TVA : BE	Tél. : 0491 / 73 76 68	/

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) ○

○ Art 270	○ mise en usage	○ modification	○ extension	☒ Art 86	☑ Art 271bis	① Unité d'habitation
	○ mobile	○ temporaire		○ Art 87	○ Art 278	② ~~Unité de travail domestique~~
☑ Art 271	○ périodique	☑ contrôle	○	○ Art 88	○ Art	③ ~~Parties communes~~
○ Art 276 : renforcement		○ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation		○ Art	○ Art	④ ~~Unité de travail~~

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	☑ EAN non communiqué ○ Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : 47528937 Index jour : 65588,8 nuit :	○ Compt. kWh exclusif nuit : n° : Index nuit :
	Protection branchement (A) : ○20 ☑25 ○32 ○40 ○50 ○63 ○80 ○100 ○	
Données installation	Conçue pour U_N : ○ ~~230 V~~ ☑ 3x230 V ○ ~~3N400 V~~ ○	Type de prise de terre : ○ ~~boucle de terre~~ ○ ~~barres / piquets~~ ☑ ~~existante~~
	Courant nominal maximum (A) : ○20 ○25 ○32 ☑40 ○50 ○63 ○80 ○100 ○	
	Câble d'alimentation tableau principal : 3 X 6 mm² - Type : VOB	
Description installation ☑ Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : 40 A / 300 mA Nombre de tableaux : 2 Nombre de circuits terminaux : 7+5	

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☑ Contacts dir.	☑ Contacts indir.	☑ Montage	○ ~~Appareils~~	○ ~~Matériel~~	☑ I>/section	☑ Schémas	○ Contrôle bcl de défaut
☑ Résistance de dispersion de la prise de terre : 29,6 Ω		☑ Isolement général : >1 MΩ			☑ Continuité de terre		○ Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général : ○ était plombé		☑ a été plombé		○ n'a pas été plombé		○ ne peut pas être plombé	

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation ~~Art 86~~ ☑ **Néant**	
Infractions Installation existante ☑ **Néant**	
Remarques ○ ~~Néant~~	Relevé des remarques du rapport n° 7003 9522 en date du 25/10/2012

Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

○ ~~La nouvelle installation~~ est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.
☑ L'installation existante est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 07/12/2041
○ **par le même organisme de contrôle (*).**

Agent visiteur : Nom : LEGROS L. Agent n° : 3961 Date : 07/12/2016

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : ☑ Schéma(s) de position : 2 ☑ Schéma(s) unifilaire(s) : 2 ○

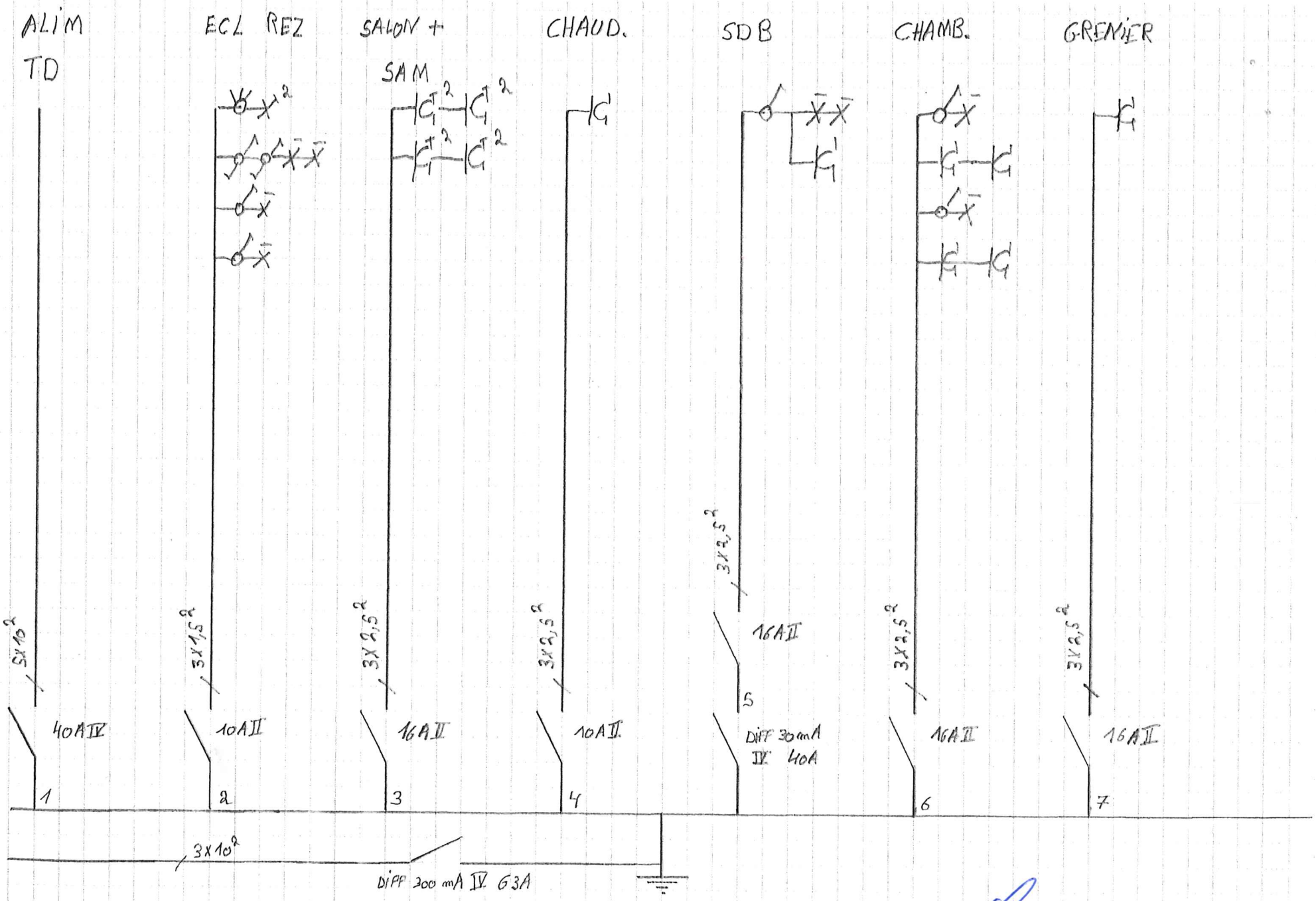
- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

○ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
○ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

VINÇOTTE asbl Loïc Legros 2961

15 001 0 1 23



210 RUE A. DEFOIN
5500 DINANT

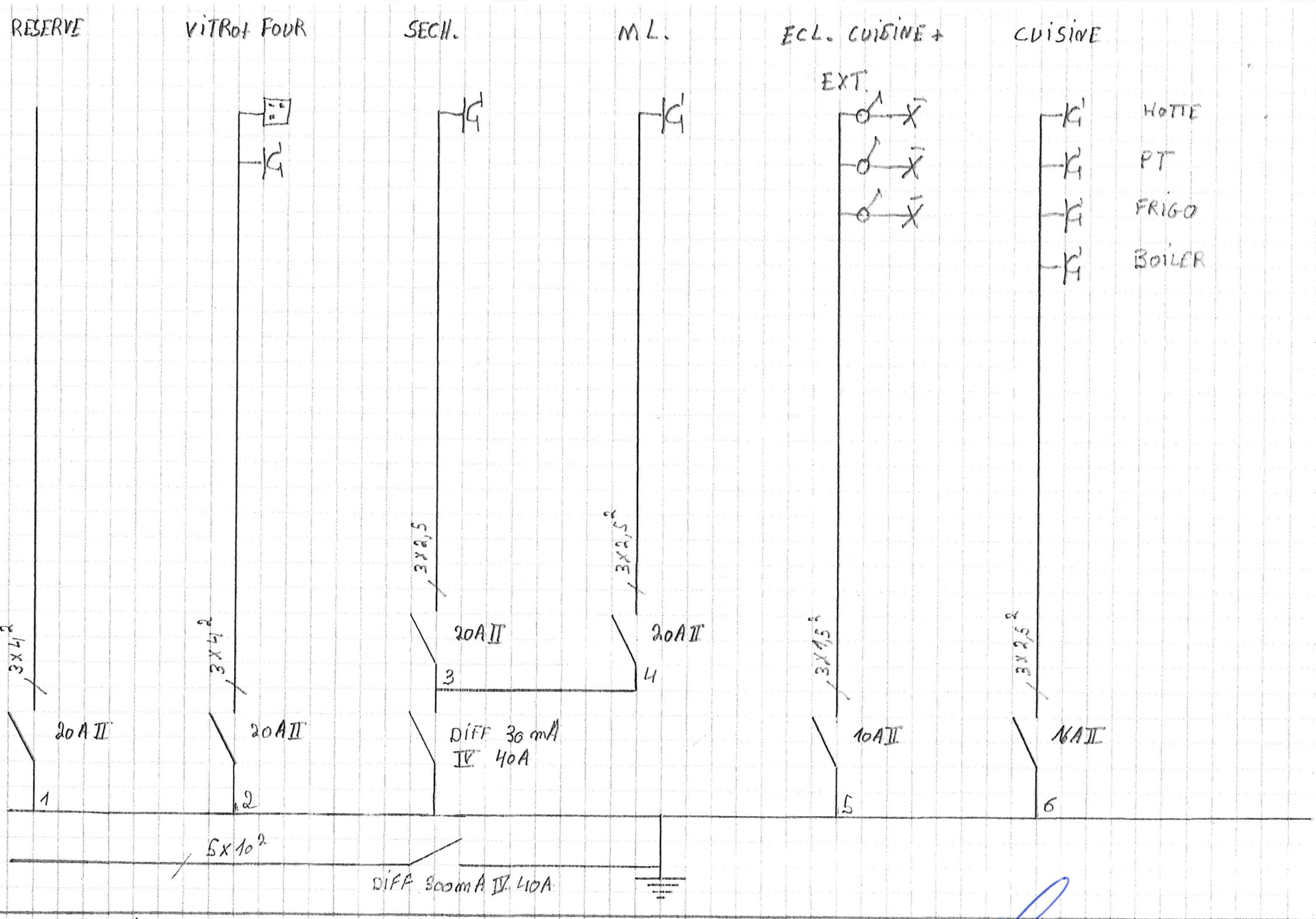
SCHEMA UNIFILAIRE

TG

07/11/16

VINÇOTTE asbl
Loïc Legros
3961

1/4



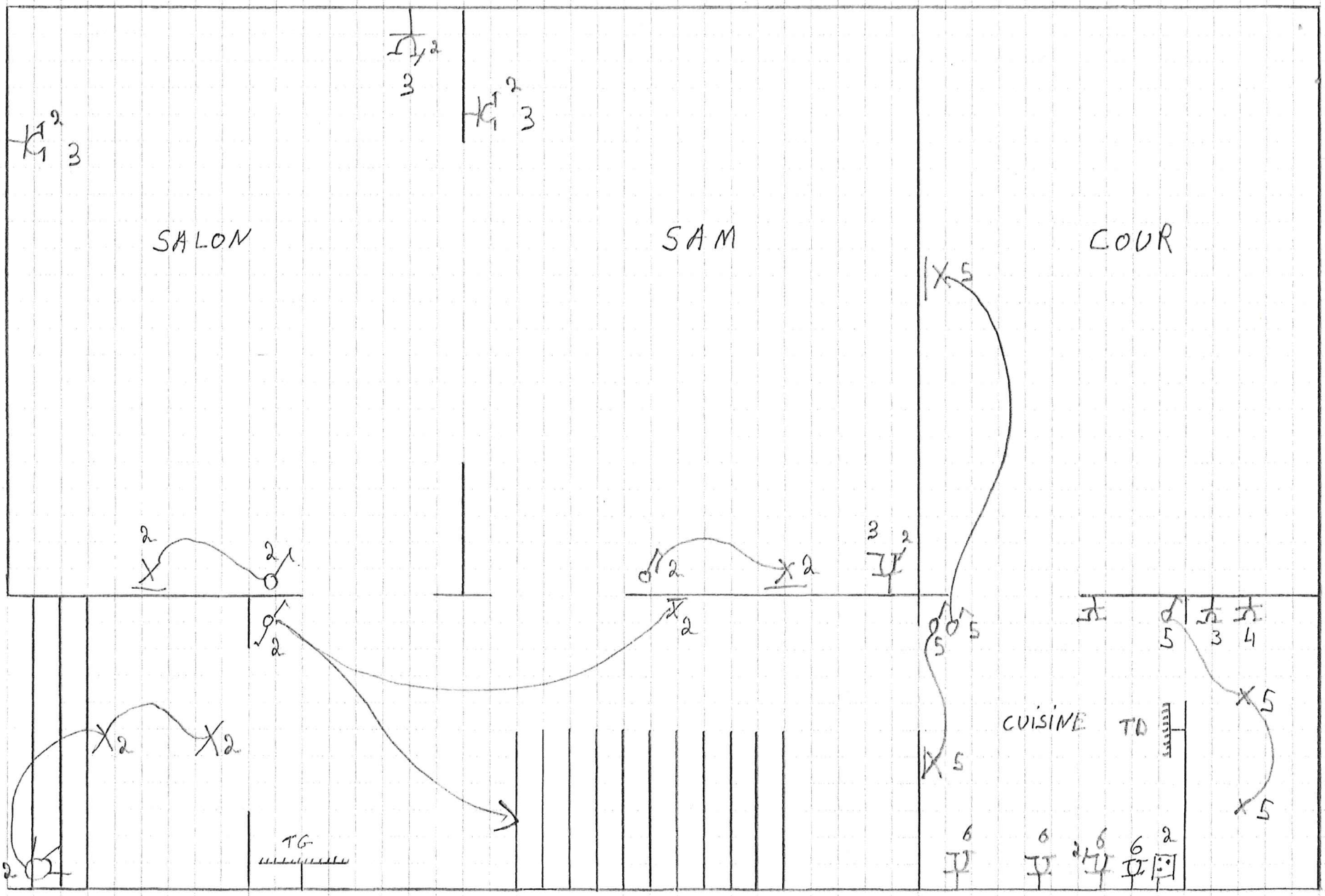
210 RUE A. DEFOIN

5500 DINANT

SCHEMA UNIFILAIRE

TD

VINÇOTTE asbl
Loïc Legros
3961

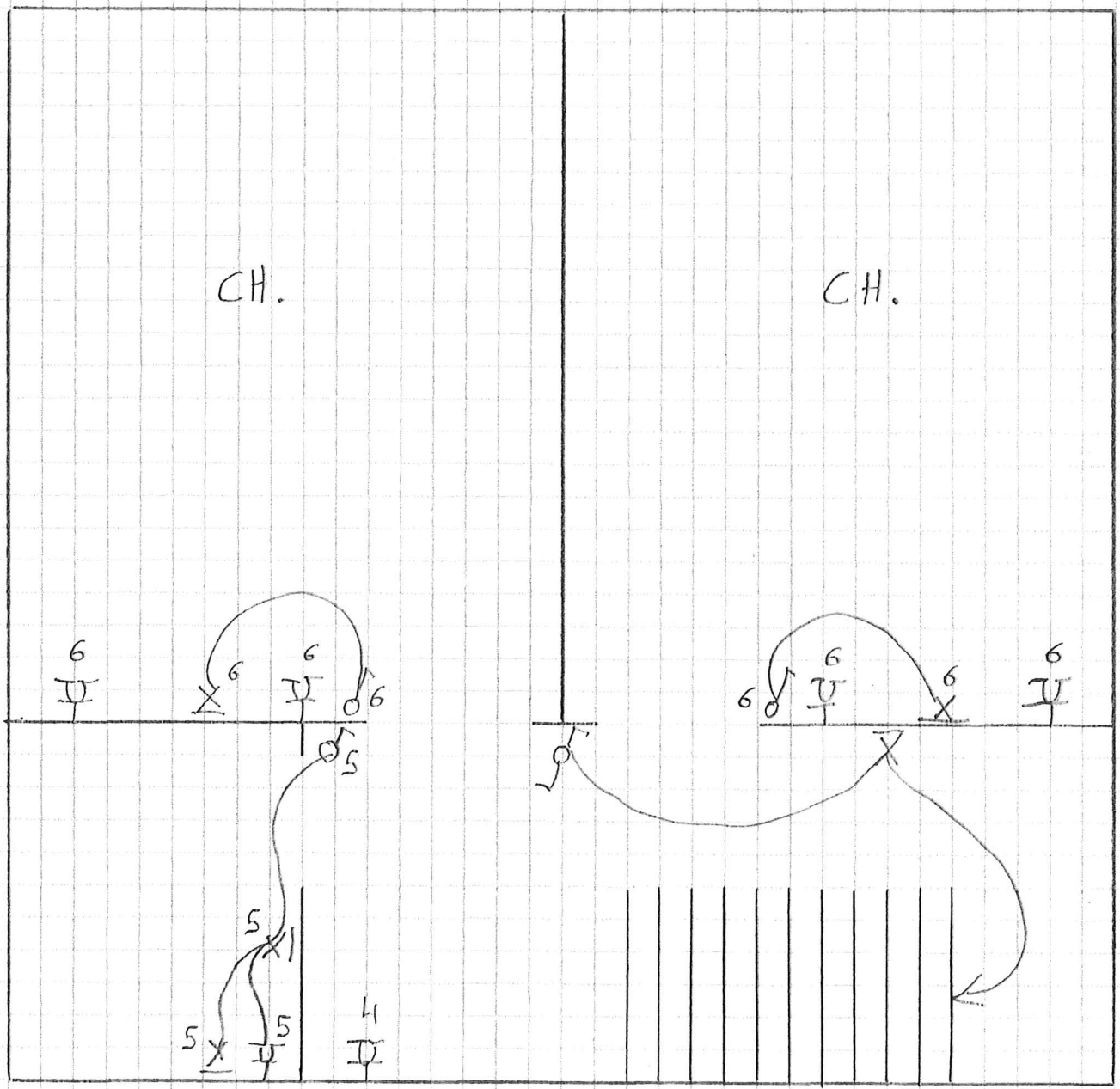


210 RUE A. DEFOIN

5500 DINANT

SCHEMA POSITION REZ

VINÇOTTE asbl
Loïc Legros
3961

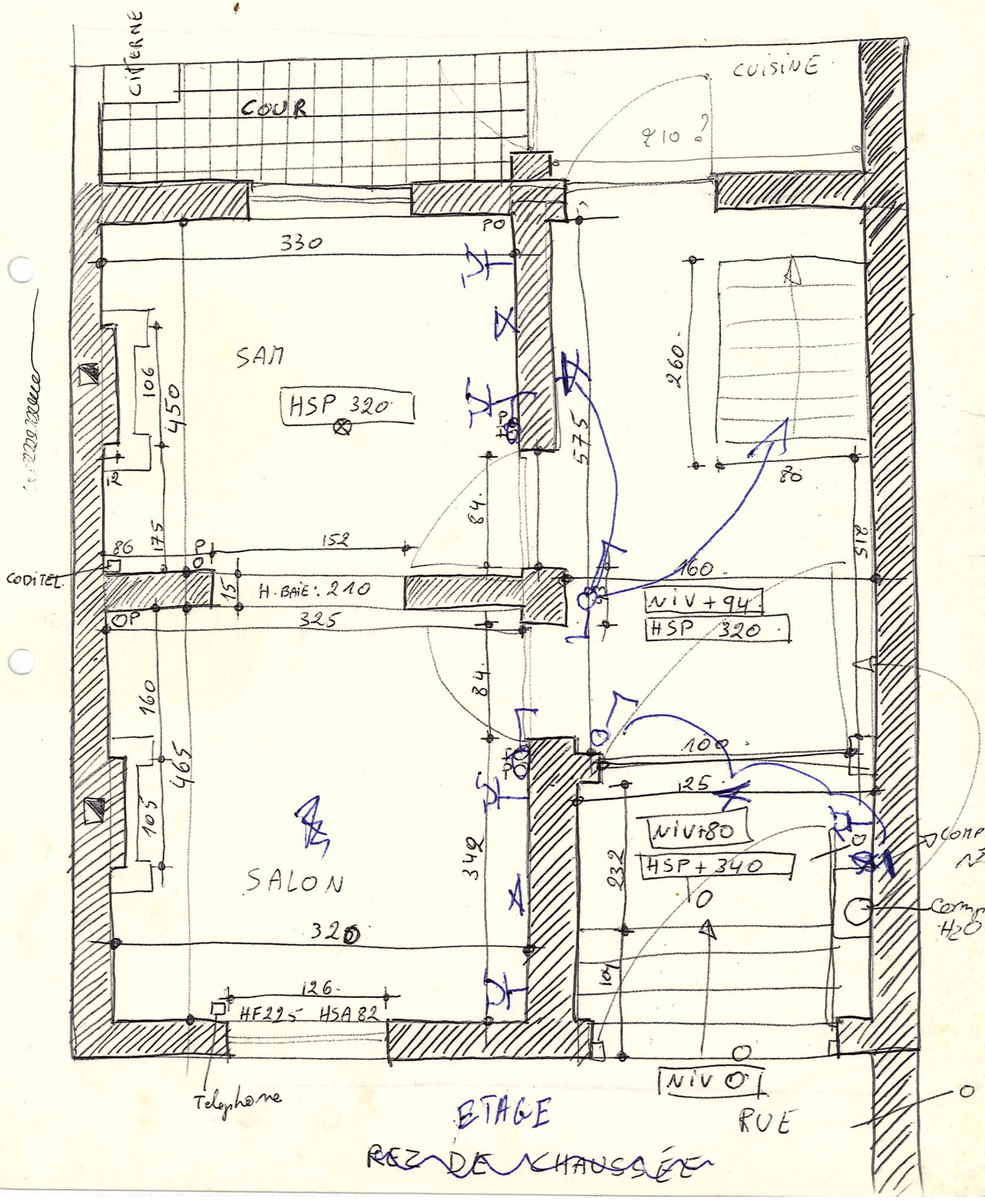


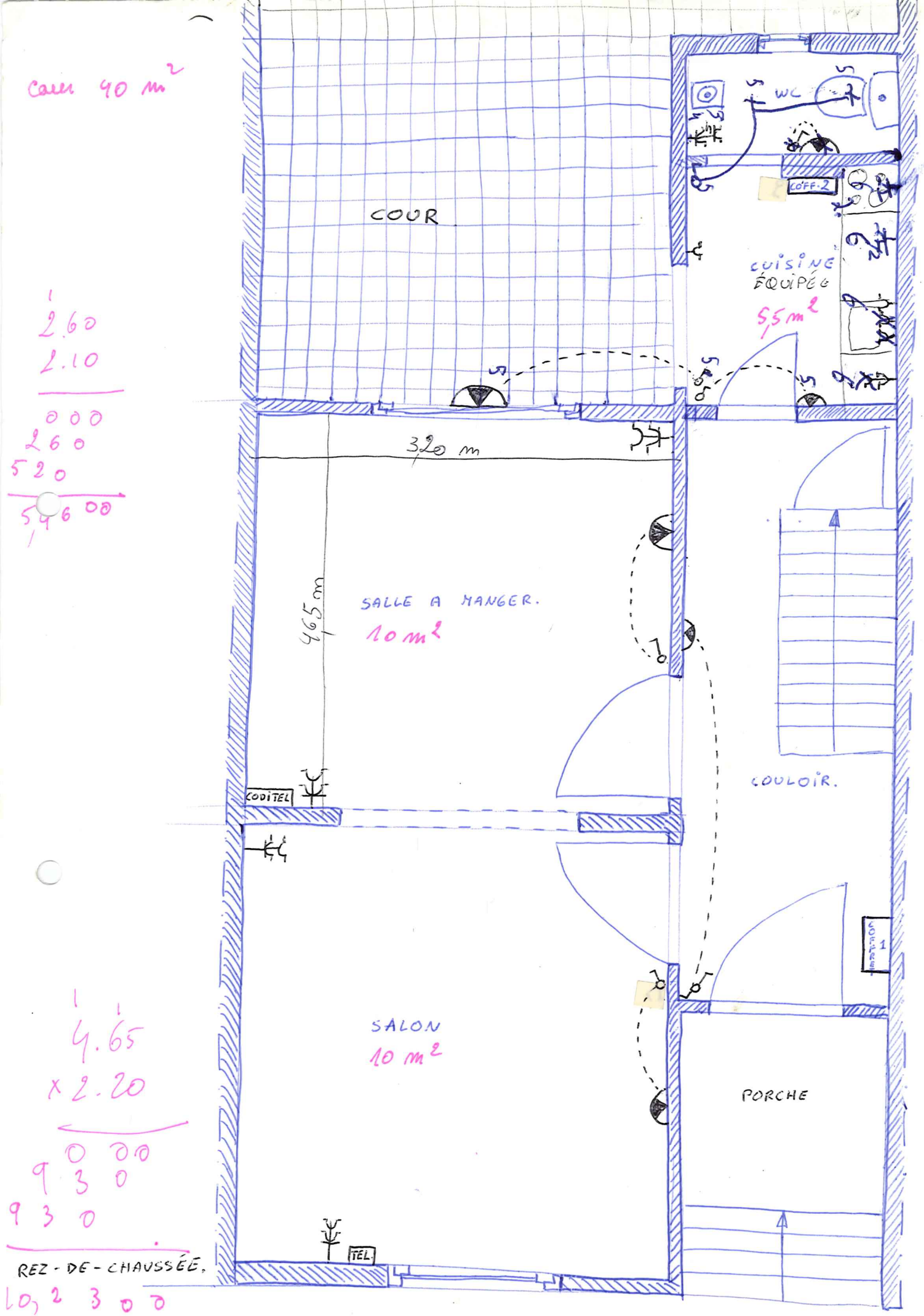
210 RUE A. DEFOIN

5500 DINANT

SCHEMA POSITION ETAGE

VINÇOTTE asbl
Loïc Legros
3961


CITERNE
COUR
CUISINE
φ10 ?
PO
330
SAM
HSP 320
106
450
12
260
80
75
84
86
175
152
215
160
CODITEL
15
H. BAIE : 210
325
NIV +94
HSP 320
160
465
105
100
125
NIV+80
HSP+340
342
232
SALON
320
126
HF 225 HSA 82
Telephone
NIV 0
RUE
ETAGE
REZ DE CHAUSSÉE



Carr 40 m²

1
2.60
2.10
000
260
520
5460
1

1 1
4.65
x 2.20
000
930
930

REZ-DE-CHAUSSÉE.
10,2300